

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

OCC cleaning solution

EU3292

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 09-mai-2022

Date de révision :
07-mai-2024

Numéro de révision: 0.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit OCC cleaning solution
UFI: Y2T0-X02X-400F-Y20M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif analytique
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutstrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France: (33) 1 4005 4848
	Belgique: Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245
	Luxembourg: par+ 352 8002 5500
	Suisse: (41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2. (H315)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2. (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)**Mention d'avertissement**

ATTENTION

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangersCette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	215-181-3	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2% Skin Corr. 1A : C $\geq$ 5% Skin Corr. 1B : 2% $\leq$ C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2%	-	-	01-2119487136-33
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	215-185-5	< 1	Skin Corr. 1A (H314) Met. Corr. 1 (H290)	Eye Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2% Skin Corr. 1A : C $\geq$ 5% Skin Corr. 1B : 2% $\leq$ C<5% Skin Irrit. 2 : 0.5% $\leq$ C<2%	-	-	01-2119457892-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	214 mg/kg (Rat)	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Rincer abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	--

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Sans objet

Autres recommandations

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2			TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Nitrilotriacetic acid trisodium salt 5064-31-3					TWA: 2 mg/m ³ Peak: 8 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Hydroxyde de potassium 1310-58-3		Ceiling: 2 mg/m ³		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³		Ceiling: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie określono Metoda oznaczania: PN-Z-0443 5:2011PiMOŚP 2002, nr 1(59)	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatie
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Inhalable dust: LLV: 1 mg/m ³ CLV: 2 mg/m ³			ÁK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 1 mg/m ³ STV 2 mg/m ³			ÁK-érték: 1 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Lituanie	Lettonie	Belgique	Union européenne	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3			2 mg/m ³ (15 min) (M)		
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		AER: 0.5 mg/m ³ (8st.) AER: Aroda	TWA 2mg/m ³		

	eksponēcijās robežvērtības	
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible	
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible	
8.2. Contrôles de l'exposition		
Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.	
Équipement de protection individuelle		
Protection des yeux	lunettes de sécurité avec protections latérales.	
Protection de la peau	Vêtements à manches longues.	
Protection des mains	Gants de protection	
Protection respiratoire	En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.	
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.	

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Jaune clair
Odeur	Léger/légère
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

Point/intervalle de fusion
 Point/intervalle d'ébullition
 Limite supérieure d'inflammabilité:
 Limite supérieure d'explosivité
 Limite inférieure d'inflammabilité
 Limite inférieure d'explosivité
 Point d'éclair
 Température d'auto-inflammabilité
 Température de décomposition
 pH
 Viscosité cinématique
 Hydrosolubilité
 Solubilité dans d'autres solvants
 Coefficient de partage : n-octanol/eau
 Pression de vapeur
 Densité relative
 Densité de vapeur
 Caractéristiques des particules
 Densité

Valeurs

Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 13.5
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Aucune donnée disponible
 Sans objet
 1.016 (25°C)

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
-----------	--------------------------

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
 Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
 Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses**10.4. Conditions à éviter**

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë****Inhalation**

Aucune information disponible.

Contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	214 mg/kg (Rat)		Aucune donnée disponible
Hydroxyde de sodium	-	1350 mg/kg (Rabbit)	-

Rat (rat) Rabbit (lapin)

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Hydroxyde de sodium		LC 50 (96 h) 45.4 mg/l		EC50 (48 hour): 40.4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

		(Oncorhynchus mykiss)		>100 mg/l (daphnia) (OECD 202)
--	--	-----------------------	--	--------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium	0.65
	0.83

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucune information disponible
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucune information disponible
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucune information disponible
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Déclaration des ingrédients selon la norme 648/2004/CE EDTA et sels < 5%
(Reference NO legislation)

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
Dir. 2000/39/CE (OEL)
Reg. 648/2004/CE (Detergents)
Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit figurent sur les listes d'inventaire suivantes: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et des acronymes

Acute tox : Acute toxicity
Skin corr. : Skin corrosion
Skin Irrit. : Skin irritation
Eye Irrit. : Eye irritation
Metal corr. : corrosive to metals

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 09-mai-2022

Date de révision : 07-mai-2024

Numéro de révision: 0.5

Remarque sur la révision:

Motif de la révision

Update Section: 12.2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité